




COORDINATION SUD



PLAIDOYER

DIPLOMATIE FÉMINISTE : POUR UNE APD GENRE À LA HAUTEUR DES ENJEUX

Coordination SUD est la coordination nationale des organisations françaises de solidarité internationale (OSI).

Fondée en 1994, elle rassemble aujourd'hui plus de 170 OSI, dont une centaine *via* six collectifs d'associations (CLONG-Volontariat, Cnajep, Coordination Humanitaire et Développement, CRID, Forim, Groupe Initiatives). Les organisations membres de Coordination SUD mènent des actions humanitaires d'urgence, d'aide au développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées en France et à l'international mais aussi des actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale et de plaidoyer. Coordination SUD assure quatre missions : la défense et la promotion des OSI, l'appui et le renforcement des OSI françaises, la veille et l'analyse du secteur de la solidarité internationale et enfin la représentation de positions communes auprès des institutions publiques et privées, en France, en Europe et dans le monde.

La commission Genre et développement de Coordination SUD

La commission Genre et développement rassemble les ONG membres appliquant une approche genre dans leurs projets et/ou dans leur fonctionnement.

Ses objectifs sont de :

- faciliter les échanges de pratiques et d'expériences sur la question de l'égalité professionnelle et sur la mise en œuvre de l'approche genre dans les projets (de développement, d'éducation au développement, de plaidoyer) des ONG françaises ;
- sensibiliser le milieu des ONG françaises à l'approche genre ;
- proposer des actions de plaidoyer pour l'intégration du genre dans les politiques de développement de la coopération française et dans les campagnes d'opinion menées par les ONG françaises.

Coordination :

Sophie Duval (Coordination SUD).

Organisations contributrices :

CARE France, Engagé-e-s et Déterminé-e-s, Equipop, Oxfam France, ONE France, Plan International France.

Avec le soutien financier de l'Agence française de développement.



Crédit photos :

© Acting for Life

Reproduction et traductions autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et information préalable auprès du service Communication de Coordination SUD.

INTRODUCTION

Les femmes et les filles sont encore largement surreprésentées dans la population mondiale n'accédant pas à la scolarité primaire et secondaire, vivant sous le seuil de pauvreté et occupant des emplois informels peu ou non rémunérés. Les impacts des crises ne sont jamais neutres en termes d'inégalités femmes-hommes, et celle de la covid-19 ne fait pas exception. Les femmes et les filles sont d'autant plus vulnérables face aux conséquences de la pandémie : les violences sexistes et sexuelles ont dramatiquement augmenté, l'accès aux droits sexuels et reproductifs a été de plus en plus limité et ONU Femmes prévoit une exacerbation des inégalités économiques déjà existantes¹. L'aide publique au développement (APD) doit prendre en compte ces inégalités structurelles aggravées par la crise et répondre aux obstacles spécifiques auxquels font face les femmes et les filles.

1. ONU Femmes, [Covid-19 and its economic toll on women: the story behind the numbers](#), 2020.

1 | MESURER L'IMPACT GENRÉ DE L'AIDE : LES MARQUEURS GENRE DE L'OCDE

Les marqueurs sont utilisés par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE pour identifier des activités ciblant un objectif politique spécifique (bonne gouvernance, enjeux climatiques, etc.) que les pays donateurs sont invités à recenser. Les marqueurs d'égalité femmes-hommes considèrent les projets et programmes élaborés dans le but d'un impact sur la réduction de ces inégalités et des discriminations afférentes, du soutien à l'autonomisation des femmes et des filles, ou d'une prise en compte de leurs besoins spécifiques.

Le CAD recommande aux pays donateurs d'appliquer le marqueur dès la phase d'élaboration du projet, concernant les projets comptabilisés en tant qu'aide bilatérale ventilable (ou « programmable » par secteur). Ils peuvent ainsi être évalués selon trois niveaux :

• **Objectif non ciblé (0) :**

le projet ou le programme a été évalué au regard du marqueur mais ne cible pas la réduction des inégalités femmes-hommes.

Exemple : un projet d'éducation conçu pour bénéficier aux garçons et aux filles, mais sans objectifs ni activités spécifiques visant à éliminer les entraves à l'éducation liées au genre.

• **Objectif significatif (1) :**

l'égalité femmes-hommes est un objectif clair, important et délibéré du projet ou programme, mais n'est pas l'objectif principal.

Exemple : un projet d'éducation conçu pour bénéficier aux garçons et aux filles mais avec un objectif et des activités spécifiques pour limiter les entraves à la participation liées aux inégalités de genre, comme l'octroi d'incitations financières pour permettre aux familles de poursuivre la scolarité de leur-s fille-s.

• **Objectif principal (2) :**

l'égalité femmes-hommes est le principal objectif du projet ou programme et est au cœur de son élaboration et des résultats attendus.

Exemple : un projet d'éducation concentré principalement sur l'accès des filles à la scolarité avec pour principal objectif leur autonomisation et la réduction des inégalités entre garçons et filles.

Seuls les projets marqués 1 ou 2 sont comptabilisés par le CAD comme résultant du financement d'une « APD genre ». Ils doivent inclure des activités spécifiques au regard de cet objectif, évaluées par des indicateurs et critères précis².

2. Gendernet, *Handbook on the OECD-DAC Gender Equality Policy Marker*, 2016.

2

FAIRE LE CHOIX D'UNE MÉTHODOLOGIE DE CALCUL

Il existe de fortes discordances dans les chiffres de l'APD genre française, entre ceux présentés par l'OCDE, les ministères français, l'Agence française de développement (AFD) ou encore les ONG, notamment en fonction des méthodes de calcul adoptées. Ce tableau vise à offrir un éclairage méthodologique et à expliciter la méthode choisie par Coordination SUD.

ENGAGEMENTS OU DÉCAISSEMENTS ?	
Les engagements d'APD correspondent au montant des obligations écrites d'assistance financière prises par le donateur au cours de l'année considérée.	Les décaissements correspondent au montant de fonds effectivement dépensés par le donateur au cours de l'année considérée.
Les engagements donnent une idée de l'effort financier en temps réel pour l'année considérée, mais il n'est pas garanti que les montants engagés soient effectivement dépensés. Les décaissements présentent quant à eux un retard dans l'information car ils ne seront publiés qu'une ou plusieurs années après le déboursement effectif des fonds, mais ils seront au plus près de la réalité des efforts réalisés. Coordination SUD a choisi de mesurer l'APD genre en comptabilisant les engagements pour valoriser la volonté politique d'entreprendre un effort financier. Une analyse des décaissements sera toutefois réalisée pour s'assurer de la concrétisation des annonces politiques.	
APD BILATÉRALE TOTALE OU APD BILATÉRALE VENTILABLE ?	
L' APD bilatérale totale prend à la fois en compte l'APD ventilable et l'APD non ventilable.	L' APD bilatérale ventilable désigne l'aide « programmable » pour laquelle on peut identifier les secteurs d'intervention. Elle ne comprend pas, par exemple, les allègements de dette, les frais d'accueil des personnes réfugiées ou encore les bourses et frais d'écolage, car ces canaux ne peuvent pas être évalués au prisme du marqueur genre.
L'APD bilatérale ventilable comptabilise ainsi seulement l'aide pour laquelle l'intention et le contrôle du donateur peuvent être évalués au regard de marqueurs, dont celui du genre. Coordination SUD a choisi de mesurer l'APD genre en comptabilisant l'APD bilatérale ventilable.	

APD EFFECTIVEMENT OU POTENTIELLEMENT PASSÉE AU CRIBLE DU MARQUEUR GENRE ?

L'APD passée au crible du marqueur genre désigne l'aide qui a effectivement été évaluée.

L'APD potentiellement passée au crible du marqueur genre prend en compte l'aide effectivement évaluée mais aussi celle qui ne l'a pas été faute d'évaluation exhaustive des projets sur le terrain.

Idéalement, la totalité de l'APD française qui peut être évaluée au regard du marqueur genre (c'est-à-dire ventilable) devrait l'être. La France a fait des progrès indéniables en la matière, atteignant environ 99 % de son APD bilatérale ventilable évaluée au crible du marqueur genre en 2018.

Coordination SUD a choisi de mesurer l'APD genre en comptabilisant l'APD potentiellement passée au crible du marqueur genre afin de soutenir l'évaluation systématique des projets.

3 | DES RESSOURCES INSUFFISANTES AU SERVICE DE LA DIPLOMATIE FÉMINISTE

Quoi qu'il en soit, et comme le souligne le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes³ : « Actuellement, quelle que soit la méthode de comptage de l'APD genre sur les dernières années, les niveaux atteints restent en deçà des enjeux. » En effet, moins de 21 % de l'APD bilatérale ventilable française fait de l'égalité femmes-hommes son objectif significatif ou principal, et moins de 5 % son objectif principal.



La France se situe bien en-deçà de la moyenne du CAD de l'OCDE (autour de 40 %) et fait même partie des cinq derniers pays du CAD en termes d'APD genre.



En termes d'objectifs stratégiques, celui de la stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes⁴, bien que peu ambitieux, consiste à atteindre 50 % de son APD bilatérale en volume de financement ayant l'égalité femmes-hommes comme objectif significatif ou principal en 2022. À ce jour, aucun chiffre précis ni unique n'a été transmis par le Gouvernement français concernant cet objectif, malgré un devoir de transparence et de redevabilité eu égard à la stratégie. Par ailleurs, le projet de loi de finances 2021 fixe un objectif bien en-deçà de celui fixé dans la stratégie, en prévoyant que les crédits bilatéraux accordés à l'égalité femmes-hommes doivent se stabiliser à 38 % à l'horizon 2023⁵.

En 2019, le groupe AFD annonce avoir engagé 4 milliards d'euros de projets pour l'égalité femmes-hommes, dont 740 millions d'euros en marqueur 2⁶.

3 Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, *La diplomatie féministe : d'un slogan mobilisateur à une véritable dynamique de changement ?*, 2020, p. 49.

4 Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, *Stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2022)*, 2018.

5 Projet de loi de finances 2021, *Document de politique transversale : Politique française en faveur du développement*, 2021, p. 49.

6 Groupe Agence française de développement, *Pour un monde en commun : Rapport annuel 2019-2020*, 2020, p. 7 et 8.



Le projet de loi sur le développement ne fixe à ce stade pour seul objectif que celui d'atteindre « 50 % des volumes annuels d'engagement ayant le genre pour objectif principal ou significatif » pour l'AFD uniquement,



et non pour l'ensemble de l'aide bilatérale ventilable ; un objectif inférieur à celui de la stratégie internationale et largement insuffisant. Pour rendre compte de l'ensemble des efforts financiers français en faveur de l'égalité femmes-hommes, il est important de ne pas fixer des objectifs uniquement pour l'AFD, mais pour l'ensemble de l'APD bilatérale française.

4 | POUR UNE APD GENRE AMBITIEUSE : L'OBJECTIF 85 % / 20 %

Recommandations

Nous recommandons de fixer une trajectoire claire et ambitieuse pour l'APD genre, en donnant pour objectif à l'horizon 2025 de porter à 85 % les volumes d'engagement annuels de l'APD bilatérale ventilable ayant le genre pour objectif significatif ou principal (marqueurs 1 ou 2), dont 20 % pour objectif principal (marqueur 2).

Cette orientation devra se retrouver sans ambiguïté dans la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales.

Cet objectif s'inscrit dans plusieurs logiques :

- D'une part, le Gender Action Plan III de l'Union européenne inclut la cible des 85 % de nouveaux projets associés au marqueur 1 ou 2 pour l'APD européenne et s'engage à promouvoir des projets spécifiquement dédiés à l'égalité femmes-hommes (marqueur 2). Cette ambition est une avancée prometteuse, mais la société civile européenne milite pour une mesure non pas par « nouveaux projets » (qui peut recouvrir des projets de volumes financiers très inégaux), mais par « volumes de financements de l'APD⁷ » ainsi que pour un marquage de 20 % des volumes de financement en marqueur 2.

⁷ Concord, Messages on EU Gender Action Plan III, 2019.

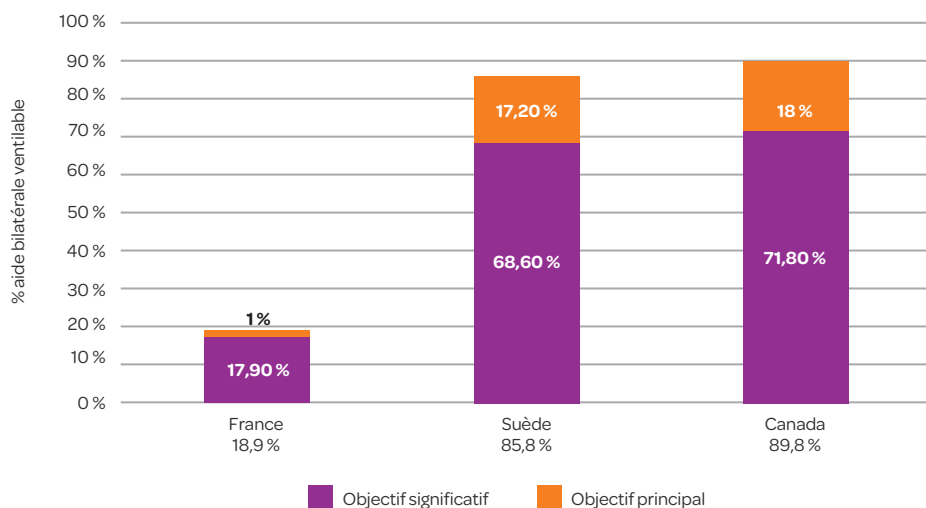


L'APD française devrait s'inscrire en cohérence avec les ambitions de l'APD européenne, et adopter la mesure des 85 % / 20 % pour les volumes de financement.



- D'autre part, la France a annoncé en 2019 soutenir une « diplomatie féministe⁸ » qui ne peut se concevoir sans une APD réellement féministe. Or les autres pays ayant annoncé leur adoption d'une telle diplomatie, la Suède et le Canada, ont d'ores et déjà atteint leur cible de 85 % d'APD dont l'objectif principal ou significatif est l'égalité femmes-hommes⁹.

COMPARAISON DE L'APD GENRE DE 3 PAYS DÉPLOYANT UNE "DIPLOMATIE FÉMINISTE" (2018)



Source : d'après les chiffres consultés dans le Creditor Reporting System de l'Organisation de coopération et de développement économiques, en engagements d'APD bilatérale ventilable.

8 Tribune conjointe de Jean-Yves Le Drian et Marlène Schiappa, *Pour une diplomatie féministe*, 8 mars 2018.

9 En 2018, environ 89 % de l'APD canadienne et 85 % de l'APD suédoise contribuent à l'égalité femmes-hommes (marqueurs 1 ou 2).



**Rassembler et agir
pour la solidarité internationale**

14, passage Dubail 75010 Paris
Tél. : 01 44 72 93 72
www.coordinationsud.org